



# AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

## DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHÂTEAULIN ET DU PORZAY

Le Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest a engagé une procédure de modification simplifiée du Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay en vue de prendre en compte le volet « littoral » de la loi ELAN.

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest a approuvé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du SCoT de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay. Les modalités sont les suivantes :

Mise à disposition du projet de modification, de l'exposé des motifs et, le cas échéant, des avis émis par les Personnes Publiques Associées, la MRAe et la commission départementale de la nature, des paysages et des sites pendant un mois, **du 03/10/2022 au 04/11/2022** :

- en version papier aux sièges du Pôle métropolitain du Pays de Brest et de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay :
  - Pôle métropolitain du Pays de Brest, 18, rue Jean Jaurès - BREST  
Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (17h00 le vendredi)
  - Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay - ZA Stang ar Garront - Rue Camille Danguillaume - CHATEAULIN  
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (17h00 le vendredi).
- sur les sites internet du Pôle métropolitain du Pays de Brest et de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay.

Les remarques et observations pourront être transmises pendant cette période :

- dans les registres papier mis à disposition aux sièges du Pôle métropolitain et de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay,
- par courrier adressé au Pôle métropolitain du Pays de Brest (18, rue Jean Jaurès – BP 61321 -29213 BREST Cedex 1) avec la mention « modification simplifiée du SCoT de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay»,
- par mail ([contact@pays-de-brest.fr](mailto:contact@pays-de-brest.fr)) avec la mention « modification simplifiée du SCoT de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay».

**Une réunion publique aura lieu le lundi 10 octobre 2022 à 18h30 à Saint-Nic, salle communale de Pentrez.**

À l'issue de la mise à disposition au public, le Président en présentera le bilan devant le conseil du Pôle métropolitain. Celui-ci délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations du public par délibération motivée.